

## Attribution des notes en FSA

---

Les étudiants qui ont présenté l'examen ainsi que toutes les activités obligatoires d'une unité d'enseignement reçoivent une note s'exprimant par un nombre entier compris entre 0 à 20.

Dans les autres cas, les étudiants reçoivent une note « A », « 0 » ou « E » selon la grille ci-dessous :

1. Étudiant n'ayant pas réalisé toutes les activités obligatoires :	A
2. Étudiant absent le jour de l'examen sans justificatif ;	A
3. Étudiant absent le jour de l'examen avec justificatif valable (Certificat médical, attestation de retard du tec, ...);	E
4. Étudiant présent le jour de l'examen et demandant une note de présence ;	0
5. Étudiant convaincu de tricherie ou de plagiat.	0

### Commentaires

- Une note « A » est attribuée lorsque l'étudiant n'a pas fourni les livrables (rapport, code,...) des travaux obligatoires ou n'a pas remis de mémoire de fin d'études dans les délais prévus pour la délibération considérée.
- L'étudiant ne peut obtenir une note de présence par e-mail ou par téléphone. S'il n'est pas physiquement présent à l'heure dite le jour de l'examen, il reçoit une note « A ».
- Dans le système d'accumulation de crédits en vigueur, recevoir une note de 0/20 ou une note « A » n'a aucune influence sur la délibération : les crédits ne sont pas attribués.
- Les étudiants de premier cycle qui suivent des cours rattachés au bloc 1 sont tenus de présenter les examens correspondants de la session de janvier sous peine d'une interdiction de présenter les épreuves de juin et septembre. En regard des règles ci-dessus, ceci demande la présence physique de l'étudiant le jour de l'examen. L'enseignant pourra également exiger de l'étudiant qu'il prenne place dans le local d'examen au moins le temps nécessaire pour prendre connaissance des questions.  
Lorsque l'étudiant n'obtient pas une note de réussite en janvier, il a la possibilité de présenter à nouveau l'évaluation en juin (et éventuellement en septembre). Lorsqu'il choisit de ne pas faire usage de cette possibilité, la note de janvier est reportée en juin. S'il s'inscrit à l'évaluation de juin, la note de janvier est remplacée par la nouvelle note, quelle que soit celle-ci (y compris la note « A » éventuelle).

## Marks at the Faculty of Engineering

---

Students who have sit the examination and completed all the mandatory learning assignments of a course unit receive a mark expressed as a whole number between 0 and 20.

If not, marks of « A », « 0 » or « E » are given according to the following rules:

- |  |   |
|--|---|
| 1. Student who has not carried out all the mandatory learning assignments:   | A |
| 2. Student absent on the day of the exam without justification;  | A |
| 3. Student absent on the day of the exam with a valid justification<br>(Medical attest, certificate from a public transport company...); | E |
| 4. Student showing up at the exam and requesting a symbolic mark;  | 0 |
| 5. Students convinced of fraud or plagiarism.  | 0 |

### Comments

- Students who fail to produce the requested deliverables (reports, code,...) of mandatory learning assignments or who do not deposit their master thesis in due time receive an « A ».
- Students cannot be awarded a numerical / symbolic mark by e-mail or phone. If not present in person on the day and time of the test, they receive an « A ».
- With the current system of accumulation of credits, receiving a mark of 0/20 or an « A » has no influence on the deliberation: the corresponding credits are not awarded.
- Students attending teaching units attached to the first block of their undergraduate program must sit the corresponding exams in January. If not, they are not be allowed to sit the exams organized in June and September. According to the above rules, they must be physically present on the day of the exam. The professor may require that the student stays in the examination room at least for the time needed to read the questionnaire.  
When a student does not pass the exam in January, they may decide to take the same exam in June (and possibly in September). When they decide not to make use of this right, the mark received in January is used for the June deliberation. When they register to the retake the subject in June, the mark obtained in January is replaced by the new mark, whatever it is (including an « A »).